Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 022-212200190-20260220-DCM2026_007-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Côtes d'Armor
COMMUNE DE BRINGOLO

EXTRAIT du REGISTRE
DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
Séance 20 février 2026

Date de convocation :
12 février 2026

Date d'affichage :
12 février 2026

Nombre de conseillers :

En exercice	10
Présents	7
Votants	7

L'an deux mil vingt-six, le vendredi vingt février à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BRINGOLO légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie sous la présidence de M. Philippe THOMAS, Maire.

Présents : Philippe THOMAS, Marie-Christine HELLO, Richard GLAUDEL, Gweltaz CORBEL, Fabrice LE TROQUER, Marie-Josèphe TOQUET, Virginie VERRIER.

Absents : Floriane JUGÉ, Glenn LIFFLER et Audrey ROUXEL (LE BAUDOUR), non excusés.

Secrétaire de séance : Marie-Josèphe TOQUET

DCM2026/007 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 21 JANVIER 2026

Monsieur le Maire soumet pour approbation le procès-verbal du conseil municipal du 21 janvier 2026 et invite les membres présents à faire part de leurs observations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ADOPTE le procès-verbal du 21 janvier 2026.**

Pour extrait conforme.
Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

La Secrétaire de séance,
Marie-Josèphe TOQUET

Le Maire,
Philippe THOMAS